

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) Coupe de France Compet'lib saison 2023/2024

Adopté par le Conseil d'Administration du 09/12/2023

Art 1 – GENERALITES

Nom de l'épreuve	Coupe de France AMATEUR	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	CDF CL	
Commission sportive référente	CFD	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Mixte	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Date limite d'engagement via l'espace club	11 décembre 2023

Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition volley ball*, Compet'lib**, Compét'lib. Passerelle
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Aucune
Type de licence mutation autorisée	Nationale – Régionale - Exceptionnelle
Catégories autorisées	
Masters/Senior	oui
M21	oui
M18	oui

*compétition extension volley-ball, (hors pratique au niveau régional et national).

**compétition extension compet'lib (en cas de double licence, impossibilité de participer si évolution dans un championnat régional ou national),

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum d'entraîneur	1
Nombre maximum de joueurs(euses)*	10
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	Pas de limitation
Nombre minimum de joueuses issues de la formation française	Pas de contrainte

***Mixité obligatoire** : une joueuse ou un joueur au minimum présent(e) en permanence sur le terrain, hors libéro.

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h00
Plage d’implantation autorisée avec l’accord du club adverse	Samedi 17h-21h et dimanche 14h-16h
Modification d’implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	21 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Modification de weekend	Non

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Echauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l’eau potable dans le respect des mesures d’hygiène et de sécurité.

Art 7 - COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h00 (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h00
Téléchargement de la feuille match électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d’une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1^{er} jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley - 17 Rue Georges Clémenceau – 94600 CHOISY LE ROI (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Art 8.1 - Calendrier de la compétition

- Phase départementale : Février/mars 2024
- Phase régionale : Avril 2024
- Phase finale : Les 8 et 9 juin 2024

Art 8.2 Phase Départementale de la Coupe de France Compet'lib

Les comités départementaux organisent la phase départementale de la Coupe de France Compet'lib en tenant compte :

- Du nombre d'équipes inscrites déterminant le nombre de tours de phase départementale,
- De la volonté d'inclure des équipes non affiliées à la FFVolley

Les comités départementaux communiquent à leur ligue le ou les noms de l'équipe ou des équipes qualifiées en phase régionale de la Coupe de France Compet'lib. (Nombre d'équipes défini au prorata du nombre d'équipe engagée en phase départementale)

Art 8.3 Phase Régionale de la Coupe de France Compet'lib

En regroupant les équipes issues des qualifications départementales, les ligues organisent la phase régionale de la Coupe de France Compet'lib, sous forme d'un tournoi d'une journée ou plusieurs journées.

Les ligues régionales communiquent à la FFVolley le nom de l'équipe vainqueur de la phase régionale de la Coupe de France Compet'lib

Art 8.4 Phase Finale de la Coupe de France Compet'lib

A l'issue des phases régionales de la Coupe de France Compet'lib, **16 équipes** sont regroupées pour participer à la phase finale de la Coupe de France Compet'lib les **8 et 9 juin 2024** à **Arles**.

Les équipes sont réparties en 4 poules de 4 équipes.

Toutes les équipes se rencontrent. Le classement des poules détermine les 8 équipes participantes au tableau haut, pour l'attribution du titre de vainqueur de la Coupe de France Compet'lib.

Les 8 autres équipes participent au tableau bas.

Format des rencontres :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Ramasseurs de balles	non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

Art 11 - FEUILLE DE MATCH

Seules les licences précitées à l'article 3 du présent document permet l'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **encadrement extension éducateur sportif, arbitre ou soignant** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **encadrement extension dirigeant**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art 13 - ARBITRAGE

Les rencontres sont gérées en auto arbitrage par les équipes participantes.

Art 13 - MODALITES FINANCIERES

Le droit d'engagement pour la compétition est offert.

Les frais de participation à la phase finale sont de : **404 euros pour l'engagement + 104 euros de frais de participation aux frais d'hébergement et de restauration.**